

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION

MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
(ANAFIC)

AUTORITE NATIONALE DESIGNEE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (AND)

**Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Autorité
Nationale Désignée et des parties prenantes
nationales pour le financement climatique et l'amélioration du processus de
programmation du pays en Guinée.**

Recrutement d'un(e) Assistant(e) Technique en gestion
de projet

Termes de Référence



Financement :

UNOPS/ GIN-RS-003 /GCF

Juillet 2022

I. Contexte du Projet

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a été créé en 2010 en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le Fonds vert pour le climat (GCF) - un pilier essentiel de l'Accord de Paris - est le plus grand fonds climatique au monde, mandaté pour aider les pays en développement à augmenter et à réaliser leurs ambitions en matière de contributions déterminées au niveau national (NDC) vers des voies à faibles émissions et résilientes au changement climatique.

Il doit déboursier 100 milliards de dollars par an de ressources nouvelles et supplémentaires d'ici 2020, pour faire face au changement climatique.

A ce jour, la Guinée a mobilisé peu de ressources financières à objectif climatique avec des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux comme le FVC, le Fonds pour l'adaptation, et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). L'une des raisons de cette situation est liée au manque de capacités des acteurs à développer des propositions qui répondent aux normes des différents fonds. Ce qui justifie d'entreprendre des projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans l'élaboration de projets bancaables. Il est également nécessaire que le pays se dote de manuels de procédures incluant les critères en matière d'évaluation de propositions à soumettre au FVC.

Le taux de décaissement au Fonds Vert Climat pour la Guinée reste donc faible, car même si les besoins demeurent pressants, la Guinée n'a toujours pas accrédité une entité nationale pour appuyer les actions gouvernementales. En outre les projets jusque-là proposés par les partenaires techniques et financiers sont souvent soumis conformément à leur domaine d'expertise et manquent d'intégrer les acteurs nationaux pour assurer leur impact et durabilité les entités nationales peinent à fournir les garanties nécessaires à des actions qui pourraient impacter positivement la situation climatique guinéenne. Si les insuffisances au niveau institutionnel sont visibles, la faible réactivité des acteurs locaux (préfectures et communes) dans la collecte des données climatiques, l'identification des phénomènes locaux restent un handicap important dans l'action publique des collectivités.

Néanmoins, des actions sont en cours actuellement avec les services techniques en charge du Climat, afin de répondre aux problématiques liées à la collecte des données. C'est ainsi que la Direction Nationale de la Météorologie (DNM), consciente de ces difficultés techniques est en train d'élaborer un projet visant à fournir des nouveaux équipements aux stations météorologiques des préfectures, pour leur permettre d'améliorer leurs performances.

Aussi, à cause de son expérience dans la gestion efficace et transparente des projets/programmes de développement local et surtout compte tenu de la vulnérabilité des collectivités locales face aux effets du changement climatique, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers le Point Focal Fonds Vert pour le Climat a désigné en 2019, l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) partenaire de prestation et future entité accréditée en charge de la gestion de certaines ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC) envers la Guinée. Ce qui pourra ainsi aider la Guinée à bénéficier de l'appui de ce Fonds pour non seulement, le financement et la mise en œuvre de projets/programmes à faibles émissions, mais aussi, à améliorer sa stratégie de riposte au changement climatique.

Subséquentement, en 2020, l'ANAFIC a été soumise à une procédure d'évaluation de sa capacité de gestion financière -Financial Management Capacity Assessment- (FMCA), par le FVC. Elle a été évaluée également par cette institution, sur les aspects liés à sa conformité aux normes

environnementales et sociales et surtout aux normes en vigueur sur l'intégration des politiques Genre et Populations autochtones du Fonds.

En démontrant une capacité d'absorption et de décaissement de Fonds ainsi que la gestion de multiples portefeuilles, il a été retenu à l'issue de cette évaluation que l'ANAFIC est en mesure non seulement de maintenir les standards et normes en vigueur auprès de ses partenaires techniques et financiers, mais aussi, peut offrir toutes les garanties nécessaires pour la gestion efficace d'un portefeuille du FVC.

A cet effet, en 2021, en collaboration avec le bureau régional du Fonds Vert Climat base en Guinée, appuyé par le Point Focal guinéen pour le FVC, un projet de préparation à l'accréditation intitulé « Programme de Soutien à la Préparation de la République de Guinée pour l'Accréditation au Fonds Vert pour le Climat (PSPGA-FVC) » a été élaboré par l'ANAFIC et soumis au Fonds Vert pour financement.

Cette proposition permettra d'améliorer l'appropriation nationale en matière d'accès au financement du fonds à travers non seulement le développement des capacités techniques du Secrétariat Exécutif de l'Autorité Nationale Désignée par le Décret no/0132/2022/PRG/SGG/et celle de l'ANAFIC. Aussi, une étude sur la mutation institutionnelle de la Direction Nationale de la Météorologie en Agence Nationale de la Météorologie a été initiée dans le but de rendre cette structure plus efficace et plus autonome dans la fourniture des données météorologiques fiables aux utilisateurs, notamment les acteurs ruraux des collectivités.

Ce projet a été soumis par l'ANAFIC pour le compte de la République de Guinée et approuvé le 30 décembre dernier.

I. OBJECTIFS DU PROJET.

Les objectifs du projet sont transversaux :

- 1- Renforcer les capacités et outiller l'Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat (AND) et ses organes, afin de les rendre opérationnels sur le plan institutionnel et technique ;
- 2- Obtenir l'Accréditation de l'ANAFIC, ce qui permettrait au pays de disposer d'une entité nationale opérationnelle pour concevoir et mettre en œuvre des projets financés par le Fonds Vert pour le Climat ;
- 3- Équiper et renforcer les capacités de l'AND, de ses comités et de son système pour les rendre opérationnels à la fois institutionnellement et techniquement, dans le but d'assurer un engagement efficace avec le FVC.
- 4- Outiller les parties prenantes à travers un manuel du GCF, en renforçant l'engagement des parties prenantes sur le changement climatique grâce à une charte citoyenne sur le changement climatique pour aider à renforcer la responsabilité et la mise en œuvre des actions climatiques au niveau local.
- 5- Promouvoir, opérationnaliser et mettre en œuvre le programme de pays de la Guinée avec une stratégie de promotion claire, basée sur un suivi régulier et une feuille de route de mise en œuvre concrète et exploitable.
- 6- Élaborer et soumettre trois notes conceptuelles de haute qualité au GCF - deux dans le secteur public pour l'adaptation et l'atténuation et une dans le secteur privé - et assurer le

renforcement des capacités des parties prenantes et des institutions concernées dans la création et le développement de propositions de haute qualité.

II. Justification du projet

Dans le cadre de ce projet, l'ANAFIC souhaite apporter un appui qui, à son terme, permettrait à la Guinée de disposer d'une AND opérationnelle, qui serait en mesure de travailler et d'influencer une combinaison de politique économique et de planification du développement, et servir d'effet de levier approprié sur le changement climatique, l'énergie, la durabilité et les priorités, stratégies et stratégies de gestion des ressources environnementales.

En Guinée, bien que les dispositions institutionnelles existent, le Secrétariat Exécutif de l'AND du FVC requiert un appui qui lui permettra de pleinement jouer son rôle. Cela aura un impact important dans la prise en compte des aspects climatiques dans la croissance nationale car elle pourra faire la promotion du Programme Pays FVC. Cet appui lui permettra aussi de favoriser une amélioration de la qualité des dossiers soumis (Note conceptuelle, Projets de préparation, Demande d'accréditation, ...) par la Guinée et ainsi d'accroître son taux de décaissement.

Aussi, la DNM, actuellement sous-tutelle du Ministère en charge des transports bénéficiera d'une étude de mutation institutionnelle et il sera à terme possible de faire une proposition de décret portant création d'une Agence Nationale de la Météorologie, comme cela a été recommandé par l'Organisation Mondiale de la Météorologie dont la Guinée est membre.

Le projet proposé est donc à la fois, stratégique et technique car la Guinée dispose des institutions nécessaires mais doit davantage investir dans une réelle mise à niveau de ses structures et acteurs en prenant également en considération la société civile et le secteur privé, qui ont besoin d'être informés sur les enjeux du changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs, un(e) assistant(e) technique bilingue sera recruté afin d'appuyer l'ANAFIC dans les tâches ci-dessous :

III. Fonctions et Responsabilités de l'assistant technique

Sous la responsabilité directe de l'ANAFIC, la fonction principale de l'assistant(e) technique sera d'appuyer l'ANAFIC dans la mise en œuvre du projet de préparation du projet Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Autorité Nationale Désignée et des parties prenantes nationales pour le financement climatique et l'amélioration du processus de programmation du pays en Guinée.

Les fonctions de l'assistant(e) technique se résument aux différents points suivants :

- 1) Organiser et prendre en charge la gestion administrative des dossiers techniques ;
- 2) Planifier et rendre compte régulièrement de l'avancement des activités lors des réunions de l'UGP ;
- 3) Suivre la mise en œuvre de la feuille de route du projet ;
- 4) Sous la supervision de l'ANAFIC, gérer en collaboration avec l'Assistant de l'AND les agendas des réunions, ateliers et missions ;
- 5) Traduire tous les documents entrants et sortants concernant le bailleur ;
- 6) Effectuer le rapportage administratif et financier des différentes réunions techniques, ateliers et missions ;
- 7) Appuyer à l'élaboration des termes de Référence des consultants et des cabinets et participer au processus de sélection et de recrutement ;

- 8) Coordonner le travail des consultants pour s'assurer de la production des livrables dans les temps impartis et avec le niveau de qualité requis ;
- 9) Assurer une synergie efficace au niveau des diverses activités et en assurer le contrôle
- 10) Participer à la préparation des rapports périodiques administratifs et financiers : (i) des rapports trimestriels pour le comité technique, (ii) des rapports semestriels pour le comité de pilotage, et (iii) des rapports d'activités (techniques et financiers) pour soumission à l'AND et au bailleur ;
- 11) Effectuer les missions de terrain pour la collecte d'informations ;
- 12) Participer à la préparation et la mise en œuvre des différents ateliers de restitution, de validation et de renforcement des capacités du projet ;
- 13) S'assurer de l'intégration des activités du FVC dans la stratégie et le plan de communication de l'ANAFIC, ainsi que sa mise en œuvre ;
- 14) Veiller à la bonne application des procédures et directives du FVC dans la mise en œuvre du projet ;
- 15) Documenter les leçons ainsi que les bonnes pratiques émanant de la mise en œuvre du projet et assurer le suivi des recommandations du Comité technique et du Comité de Pilotage en vue d'une coordination plus efficace des activités du projet ;
- 16) Exécuter toute autre tâche suivant les besoins et demandes exprimées par l'UGP de l'ANAFIC, l'AND et le FVC.

IV. Compétences principales

- Capacité en gestion de projets et outils de planification et de suivi ;
- Maîtrise de l'anglais (niveau bilingue) ;
- Bonne aptitude en communication ;
- Bonne aptitude en rédaction de rapport ;
- Bonne capacité de gestion des dossiers administratifs ;
- Connaissance des instruments internationaux relatifs au changement climatique ;
- Capacité à travailler sous pression, parfois dans un environnement très stressant
- Aptitudes en relations interpersonnelles et aptitude à établir et entretenir des partenariats et des relations de travail efficaces avec des personnes dans un environnement multiculturel ;
- Capacité à gérer, organiser, planifier et mettre en œuvre des tâches qui lui seront confiées par le UGP, avec des demandes concurrentes et travailler sous pression avec des délais serrés ;
- Maîtrise des outils informatiques, bureautiques et applications tels que Microsoft Office (Excel, Word, PowerPoint, etc.), Courriel électronique, Internet et réseaux sociaux ;

Avoir une connaissance de comptabilité et des outils administratifs de gestion de projet serait un atout.

V. Formation

Avoir un Diplôme universitaire du niveau BAC+3 en sociologie/ Droit public / sciences littéraires / sciences politiques / études de développement / relations internationales / sciences sociales/gestion/Economie ou dans tout domaine pertinent. Un Master dans l'un de ces domaines serait un atout

VI. Expériences

Au moins 2 années d'expériences pertinentes dans le domaine du développement, de l'environnement, du changement climatique, de l'aide humanitaire, de la consolidation de la paix, de genre ou d'inclusion sociale.

- Expériences pratiques de 2 ans en gestion des projets ;
- Expériences dans la mise en œuvre d'activités de formation, de sensibilisation, d'animation et de renforcement des capacités ;
- Expériences de travail (collaboration) avec les représentants du gouvernement, les communautés et/ou collectivités locales et d'autres intervenants ;
- Expériences passées dans des organisations de développement tels qu'ONG, OSC, groupements, coopératives etc. ;
- Une expérience pratique des projets en milieu rural serait un atout
- Une connaissance des concepts et des outils liés à l'intégration du changement climatique serait un atout.
- Avoir une Maîtrise des outils informatiques, bureautiques et applications telles que Microsoft Office, courriels électroniques, Internet et réseaux sociaux.

VII. Langues

Une maîtrise du français et de l'anglais est indispensable.

VII. Méthode de sélection

L'Assistant(e) technique sera sélectionné(e) suivant les méthodes de Sélection des Consultants Individuels (SCI).

VIII. Evaluation et critères de performance

L'Assistant(e) technique fera l'objet d'une évaluation semestrielle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

Exécution des activités qui lui sont confiées par l'UGP de l'ANAFIC aux meilleures conditions d'efficacité, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;

- a) Qualité et ponctualité des rapports produits ;
- b) Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet,

IX. Durée de la mission

Le contrat s'étend, a priori, sur une durée de dix-huit (18) mois.

X. Dossier à fournir

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt à adresser au Directeur Général de l'ANAFIC et au Secrétaire Exécutif de l'AND ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le/la candidat(e) ;
- Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

N.B : La candidature féminine est vivement encouragée